



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVRY
25 FEVRIER 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers votants : 18
 Date de la convocation : 18/02/2026

Le vingt-cinq février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane MITZAS.

Présents : : Stéphane MITZAS, Alexandra ROYER, Carmelo SAITTA, Patrick TISSOT, Paolo CHIGGIATO, Jean DUBOULOZ, Lucien SEIDEL, Colette MARTIN, Catherine MATHIEU, Cidalia FERREIRA, Christophe DEHLINGER, Thierry MARECHAL, Bernadette ROULLET

Absents : Roland FRENE

Procurations : David MUNIER à Christophe DEHLINGER , Hana BILAK à Alexandra ROYER, Pollyanna DO CARMO à Cidalia FERREIRA, Nathalie SCHWARTZ à Stéphane MITZAS, Jean LECOQ à Bernadette ROULLET

Secrétaire : Catherine MARTIN

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2026

Monsieur le Conseiller municipal délégué aux finances présente à l'Assemblée le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	24,69%	24,69%
Foncier non bâti	52,10%	52,10%
Taxe habitation sur les résidences secondaires	16,03%	16,03% (taux de la taxe d'habitation en 2019)

Ces taux d'imposition seront appliqués sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les taux suivants pour l'année 2026
 - Taxe foncière (bâti) : 24,69 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 52.10 %
 - Taxe habitation sur les résidences secondaires : 16,03 %

Fait et délibéré à Chevry les jours, mois et an que-dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire
Catherine MATHIEU



Le Maire,
Stéphane MITZAS

